

AU RELAIS PETITE ENFANCE DE PFASTATT



NEWSLETTER 74 AVRIL A JUIN 2026

VOTRE RELAIS PETITE ENFANCE

OÙ SE RENSEIGNER ?

À L'ESCAL' (1^{er} étage)
15, rue de Kingersheim
68120 PFASTATT
Tel : 03 89 57 26 90
E-mail : rpe@ribambelle-pfastatt.fr

POUR S'INFORMER :

Des rdv possibles les
JEUDI et SAMEDI de 9h00 à 12h00
MARDI de 16h00 à 18h00

POUR UNE PRE INSCRIPTION EN CRECHE :

Des rdv possibles les
JEUDI de 14h00 à 17h00
<https://e-services.mulhouse-alsace.fr/>



SOMMAIRE

p 2	Votre Relais Petite Enfance
p 3	A quoi sert le RPE ?
p 4 à 5	Quoi de neuf ?
p 6	Les ateliers d'éveil : pour qui, pour quoi ? Comment ?
p 7 à 11	Les ateliers d'éveil en images
p 12 à 13	Retour sur les rencontres du lundi soir
p 14 à 21	S'informer et se former
p 22-23	A venir
p 24	L'agenda en bref

Le RPE sera
fermé pour
congés du

13 au 18 avril
11 au 16 mai

EDITO

Cher public, dans ce numéro, je souhaite mettre à l'honneur quelques dispositifs de formation continue des assistantes maternelles car ils représentent pour elles de belles opportunités d'enrichir leurs pratiques et de faire grandir leurs projets professionnels. Vous retrouverez également comme toujours un retour en images sur les ateliers du mardi matin où les enfants profitent de moments d'éveil et de partage accompagnés de leur assistante maternelle.
Bonne lecture à toutes et à tous !

Sylvie B, responsable RPE

A QUOI SERT LE



?

Pour les (futurs) PARENTS
en recherche d'informations
sur les modes d'accueil



Se renseigner sur les différentes possibilités présentes sur le territoire (accueil collectif et individuel)

Préinscrire leur (futur) enfant sur une des crèches de m2a et/ou obtenir les listes des assistantes maternelles disponibles sur les trois communes du RPE.

S'informer plus spécifiquement sur les démarches liées au statut de particulier employeur (contrat de travail, démarches ...)

Pour les ASSISTANTES MATERNELLES
de Lutterbach, Pfastatt et Richwiller



S'informer pour des questions d'ordre général sur le statut de salariée (droit du travail)

Faire connaître ses places disponibles auprès des (futurs) parents

Participer ponctuellement à des ateliers créatifs, des réunions collectives ou des formations professionnelles

Participer régulièrement à des ateliers d'éveil avec les enfants accueillis.

Pour les CANDIDATES A L'AGREMENT et les gardes d'enfants à domicile

Le RPE est un **service gratuit** également ouvert aux **gardes d'enfant à domicile** qui exercent sur le secteur ainsi qu'à toute personne souhaitant s'informer sur les démarches liées à l'obtention d'un **agrément** pour **devenir assistante maternelle**.

Votre RPE est un service petite enfance géré par l'association « La Ribambelle » de Pfastatt, soutenu par la CAF du Haut-Rhin et m2a et en partenariat avec RPE 68.

QUOI DE NEUF ?



Le CMG continue d'évoluer : fin de la déclaration par fratrie

À compter de la période déclarative de janvier 2026 (ouverture du service le 25 janvier 2026), les modalités de déclaration évoluent pour les particuliers employeurs d'assistants maternels. Cette évolution introduit une déclaration par enfant accueilli, conformément aux éléments définis dans chaque contrat de travail.

Pourquoi cette évolution ?

La mise en place de la déclaration par enfant permet :

un calcul plus précis de vos droits au complément de libre choix du mode de garde (CMG) et de vos cotisations, réalisé **pour chaque enfant** ;

une simplification de vos démarches, ainsi que celles de votre assistant maternel, notamment pour la prise en compte de ses droits (chômage, retraite...).

PARTICULIERS EMPLOYEURS : CE QUI CHANGE POUR VOUS

Auparavant, la garde de plusieurs enfants était effectuée via une seule déclaration mensuelle. Depuis janvier 2026, vous devez saisir une déclaration distincte pour chaque enfant accueilli par votre assistant maternel.

Exemple

Si vos deux enfants sont gardés 8 heures chacun, vous devez réaliser deux déclarations séparées (8 heures et le salaire correspondant pour chaque enfant), conformément aux contrats de travail.

Bon à savoir

Les **gardes d'enfants à domicile** ne sont pas concernées par la déclaration par enfant.

Le **complément de libre choix du mode de garde (CMG)** reste versé sous conditions d'âge :

- pour tout enfant jusqu'au mois anniversaire de ses **6 ans**,
- ou **12 ans** si vous êtes une famille monoparentale.

Pour vous accompagner, des guides pas à pas sont disponibles en ligne. Retrouvez-les sur la page [Urssaf service Pajemploi](#).

ASSISTANTES MATERNELLES : CE QUI CHANGE POUR VOUS

Ce changement vous permet de bénéficier de documents plus détaillés :

vous recevrez désormais un **bulletin de salaire par enfant accueilli**, disponible sur [votre espace en ligne Pajemploi](#) ;

vos **récapitulatifs mensuels de salaires et d'abattements fiscaux** présenteront des montants détaillés pour chaque enfant déclaré.

Sources : Pajemploi <https://www.urssaf.fr/accueil/actualites/pajemploi-declaration-par-enfant.html>

Augmentation de l'indemnité d'entretien



Pour rappel, les indemnités d'entretien sont **obligatoires**. Elles couvrent **les frais de l'assistante maternelle** pour l'accueil des enfants (hors couches et repas) : électricité, eau, chauffage, mais aussi et surtout jouets adaptés et variés ainsi que matériel de puériculture conforme.

L'indemnité d'entretien minimum versée aux assistantes maternelles augmente au 1er janvier. Son montant ne peut pas être inférieur à 90 % du minimum garanti. Il est également proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour de l'enfant **sans jamais être inférieur à 2,65 €/jour**. Le minimum garanti augmente à 4,25 € au 01.01.2026.

Ainsi, le montant minimal de l'[indemnité d'entretien](#) à verser pour une assistante maternelle depuis le 1er janvier 2026 est de **3,83 € pour 9 heures d'accueil**. (puis (3,83 €/9h) par heure au-delà.)



2 exemples pour mieux comprendre :

Une journée d'accueil de **10 h** donnera lieu à une indemnité d'entretien minimum de **4,26 €**.

Une journée d'accueil de **2 h** donnera lieu à une indemnité d'entretien minimum de **2,65 €**.

LES ATELIERS D'ÉVEIL POUR QUI , POUR QUOI, COMMENT ?

POUR QUI ? COMMENT ?

Tout comme son rôle d'information auprès du public sur les modes d'accueil, les ateliers d'éveil font partie des **missions principales** du Relais Petite Enfance.

Ces ateliers sont :

- destinés aux **assistantes maternelles de Lutterbach, Pfastatt et Richwiller**, accompagnées des **tout - petits** qu'elles accueillent à leur domicile.
- **gratuits** et accessibles sur **simple inscription** auprès du RPE selon places disponibles.
- **variés** : éveil aux histoires, aux comptines, aux jeux, éveil psychomoteur, etc... Leur objectif commun vise à favoriser la **sociabilisation** des jeunes enfants avant leur entrée à l'école.



POUR QUOI ?

L'intérêt des ateliers d'éveil pour les assistantes maternelles :

- Accompagner l'enfant et partager avec lui des temps de jeu en respectant son rythme et ses besoins.
- Prendre le temps d'observer les enfants jouer.
- Découvrir et/ou animer des activités avec les enfants.
- Rencontrer d'autres professionnelles.
- Echanger à partir de ses expériences professionnelles, en respectant la confidentialité.

L'intérêt pour les enfants :

- Jouer, participer à des activités, mais aussi rêver, se détendre.
- Se familiariser avec la collectivité.
- Explorer des espaces de jeux aménagés en fonction de ses besoins en toute sécurité physique et affective.

Sources : <https://www.relaispetiteenfance68.fr/animations/>

Pour tout renseignement contactez votre RPE

LES ATELIERS D'ÉVEIL EN IMAGES

123. CHANTE AVEC MOI

**14 assistantes maternelles
du territoire,
accompagnées de 21 enfants,**
ont participé aux ateliers d'éveil
du RPE entre janvier et mars 2026.
Pour de beaux moments
de partage.



LES ATELIERS D'EVEIL EN IMAGES

123. BOUGE AVEC MOI



LES ATELIERS D'EVEIL EN IMAGES

123. JOUE AVEC MOI



LES ATELIERS D'EVEIL EN IMAGES

123. RACONTE MOI



RACONTE MOI,

ce n'est pas
seulement
écouter
des histoires,

c'est aussi
parfois les vivre



Comme ici quand après avoir découvert l'album « **c'est ma mare** » de Claire GARRALON, qui aborde les couleurs mais surtout la notion de **partage** ...

Les enfants ont la possibilité de mimer leur compréhension de l'histoire et de faire flotter leurs petits canards dans l'eau...



LES ATELIERS D'EVEIL EN IMAGES



123. FETE AVEC MOI CARNAVAL



Ateliers
sensoriels
autour du
thème de
Carnaval



RETOUR SUR LES RENCONTRES DU LUNDI SOIR

REUNION ENTRE PRO'

Elles sont 9 assistantes maternelles à avoir participé à cette réunion organisée le 05 janvier par le RPE autour de la traditionnelle galette des rois.



L'occasion aussi de faire le point sur les nouveautés administratives, de pouvoir échanger ensemble et de renforcer la cohésion du groupe face aux défis qui l'attendent cette année encore avec la création d'un nouveau spectacle prévu au mois de juin...



RETOUR SUR LES RENCONTRES DU LUNDI SOIR

LA FABRIQUE AUX HISTOIRES

Créer un spectacle, ça ne s'improvise pas.

Surtout quand il est prévu pour des tout-petits.

11 assistantes maternelles de Pfastatt et de Lutterbach
se sont lancées dans l'aventure.

Création de décors, réflexion sur la logistique, apprentissage des textes...
le travail ne manque pas !



Entre
janvier et mars
elles auront passé
toutes les onze
4 soirées
à s'investir au RPE
dans ce projet !

S'INFORMER ET SE FORMER

LA FORMATION INITIALE POUR DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE



Avant même d'exercer le métier d'assistante maternelle, il est obligatoire d'obtenir un agrément.

QU'EST-CE QUE L'AGRÉMENT ?

Une autorisation officielle d'accueillir des enfants à son domicile. Elle est octroyée pour 5 ans (10 ans sous certaines conditions).

COMMENT OBTENIR CET AGRÉMENT ?

- Suivre une formation obligatoire de 120h (80h avant l'accueil du 1^{er} enfant puis 40h dans les 2 ans qui suivent le 1^{er} accueil).
- Avoir des aptitudes éducatives, une santé compatible, un logement adapté et sécurisé et maîtriser la langue française.
- Avoir le sens de l'organisation, aimer travailler en autonomie, être patiente, à l'écoute et adaptable. Chaque parent, chaque enfant est différent.

Le métier est régi par la Convention Collective Nationale des Particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (nouvelle version au 01/01/2022), le code du travail et le code de l'action sociale et des familles. L'enfant est sous la responsabilité exclusive de l'assistante maternelle.

SA RESPONSABILITÉ EST LA SUIVANTE :

- Respecter le projet éducatif des parents
- Favoriser l'éveil, le développement, le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- Respecter la [Charte de l'enfant](#)
- Tenir informée la PMI de toute modification
- Respecter une discrétion professionnelle

<https://www.relaispetiteenfance68.fr/assistants-maternels/>

LA FORMATION CONTINUE POUR DEVELOPPER SES COMPETENCES

La formation obligatoire des 120 heures est une base.
Continuer de se former tout au long de sa carrière
est un moyen concret de développer ses compétences.

Aussi, chaque année depuis 15 ans, le RPE de Pfastatt organise 1 à 2 formations pour les assistantes maternelles. Elles sont prioritairement adressées aux professionnelles du secteur (Lutterbach, Pfastatt et Richwiller) et parfois complétées par leurs collègues d'autres communes. Chaque groupe de formation est composé de 7 à 12 assistantes maternelles.

D'une durée habituelle de 14 à 21 heures (soit 2 à 3 jours selon la thématique retenue), les formations sont proposées le samedi journée afin de permettre à un maximum de professionnelles de se libérer et de pouvoir y participer.



Formation SST mai 2023 à Pfastatt

Ces formations ayant lieu hors temps d'accueil des enfants et organisées dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, sont rémunérées à hauteur de 5,57 €/heure de formation (au 01/04/2025). Les employeurs ne déboursent rien.

Jusqu'à 58 heures de formation/an sont possibles pour les assistantes maternelles en activité.

Quelques exemples de formations professionnelles organisées au RPE de Pfastatt ces dernières années :

Accompagner l'évolution sensorielle et motrice de l'enfant, SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et recyclage SST, contes et comptines, prendre soin de soi pour prendre soin des autres, droits et devoirs, éveil de l'enfant, activités à moindre coût...

LA DEMARCHE D'OBSERVATION AUPRES DE L'ENFANT

Se former entre collègues, tout près de chez soi
dans un cadre convivial et connu.

Apprendre, comprendre, évoluer.

**Samedi 21 et 28 mars 2026
au RPE de Pfastatt**

Formation professionnelle animée par le cabinet SAHNEO
à destination des assistantes maternelles

Très bonne ambiance ! Je suis ravie d'être présente !

Découverte – Qualité de la formation – Adaptée aux besoins

Un agréable moment, une bonne formatrice très sympathique, un bon groupe !

Cette formation m'a ouvert les yeux sur l'importance d'observer sans juger.
Je suis vraiment contente.

Gymnastique cérébrale très intéressante ! Une bonne ambiance dans
l'équipe, une animatrice intéressante et bienveillante !

Une vraie gymnastique du cerveau !

Comme d'habitude, très bonne ambiance et tout le monde est à l'écoute.
Formation enrichissante qui nous pousse à « faire mieux » et toujours se remettre en
question pour améliorer notre pratique.

Une formation qui amène à la réflexion...
Et une formatrice inspirante !

Ce
qu'elles
en ont
pensé...



LA FORMATION EN LIGNE :

Une solution moderne, pratique et efficace au service des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles ne le savent pas toujours, il est également possible de mobiliser son droit à la formation (Plan de développement des Compétences) en s'inscrivant à des modules de formation à distance. Elles peuvent ainsi se former à leur rythme, quand elles le souhaitent et sans même sortir de chez elles. De quoi respecter les contraintes d'un quotidien professionnel souvent bien rempli !

Les formations à distance se veulent interactives, pratiques, voire ludiques. De très nombreux organismes de formation à distance existent tels que Edumiam, Les p'tits sages, Toccata formation, etc pour n'en citer que quelques-uns. Il existe plus de 200 organismes labellisés par IPERIA pour la profession (modules en présentiel et/ou en ligne). Il ne faut pas hésiter à se renseigner et comparer les offres avant de s'inscrire.

Jennifer est assistante maternelle à Pfastatt. C'est en discutant avec elle que je découvre par hasard qu'elle s'engage régulièrement dans des formations professionnelles en ligne. Je la remercie vivement d'avoir pris le temps un samedi matin de répondre à mes questions.



Jennifer avec Billie en atelier RPE

Bonjour Jennifer. Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ?

J'étais caissière centrale dans un grand magasin de fruits et légumes, ça me plaisait bien mais j'avais de très grosses journées, je partais tôt, je rentrais tard. Quand je suis devenue maman, j'ai trouvé une assistante maternelle à Sausheim, près du travail à qui j'ai confié ma fille Giuliana, âgée alors de 3 mois.

C'était une chouette assistante maternelle, c'est d'ailleurs elle qui m'a donné envie de faire ce métier mais surtout je commençais à m'inquiéter pour l'entrée à l'école de ma fille, j'avais envie d'être plus présente pour elle.

En septembre 2019, j'ai participé à la réunion obligatoire sur l'agrément que j'ai obtenu dès novembre après le passage du travailleur social à la maison. En janvier 2020, je suivais ma formation initiale obligatoire organisée par la PMI.

Comment se sont passés les débuts alors ?

Catastrophiques ! Mon tout premier accueil était prévu début mars. Pile poil quand le confinement est arrivé ! La maman a dû arrêter son travail qui n'était pas jugé « essentiel » et, du coup, elle n'a plus eu besoin de moi ! C'était une période vraiment compliquée, je me demandais si j'avais fait le bon choix, j'étais complètement perdue et me posais beaucoup de questions.

En effet. Ce n'était vraiment pas le bon moment pour démarrer votre activité ! Et ensuite ?

Quelques mois plus tard, j'ai enfin pu vraiment commencer et accueillir des enfants mais ça n'a pas franchement été très simple, soit pour des raisons d'horaires - j'ai accepté des plannings de travail très atypiques du lundi au samedi, c'était trop – soit parfois parce que la communication était difficile avec les familles face à mes observations auprès de leurs enfants. J'ai failli tout arrêter à plusieurs reprises.

Et aujourd'hui, comment vous sentez-vous ? Comment vivez-vous votre profession ?

Super ! J'accueille Billie, 2 ans ½ depuis ses trois mois, Raphael, 14 mois, depuis tout récemment et ses parents me confieront également sa petite sœur Lana en mars, elle aura alors 2 mois.

Ça se passe vraiment bien ! Mes employeurs sont super ouverts à la conversation et ça c'est top, c'est très important pour moi, je dirais même que c'est essentiel.

Je pense que les formations que j'ai suivies m'ont aussi énormément aidée à instaurer et développer ces climats de confiance mutuelle. Avec les difficultés que j'ai traversées les premières années, je cherchais constamment des réponses à mes questions, j'avais besoin de comprendre ce que j'observais auprès des enfants, auprès des parents ! Et depuis d'ailleurs je continue constamment de me former !

Parlez-vous de la formation continue, dans le cadre du plan de développement des compétences ?

Oui, c'est cela, en tant qu'assistante maternelle, on a possibilité de suivre chaque année jusqu'à 58 heures de formation ! Alors j'en profite !

J'avais commencé il y a quelques années par participer à une formation sur la sécurité (Sauveteur Secouriste du Travail) à Pfastatt, avec les collègues, au RPE. C'était chouette. La difficulté, c'est que ce n'est pas toujours évident pour moi de me libérer le samedi, mon mari travaille et mes enfants sont quand même encore petits, ils ont encore besoin de moi (Giuliana, 9 ans, Adriano, 4 ans et ma belle-fille Alessia, 14 ans).

Et comme j'avais appris, lors de la formation initiale obligatoire, qu'il y avait aussi la possibilité de suivre des formations en distanciel, j'ai voulu tester !

Vous avez suivi plusieurs formations à distance ?

Oh oui ! J'en suis à ma huitième ! Développement du cerveau, autisme, communication avec l'enfant et ses parents, jeu libre, troubles du langage

En ce moment je refais même une formation sur le développement du jeune enfant que j'avais déjà validée. Je savais qu'elle avait été mise à jour, c'était une des toutes premières que j'avais suivies et je l'avais adorée. Elle traite du développement moteur de l'enfant mais aussi des réactions de l'enfant avec les autres enfants, avec les adultes, du développement de la parole, elle est vraiment très complète et intéressante !

Concrètement comment ça se passe côté administratif ? Pour l'inscription ?

Comme dit, à la fin de ma formation initiale, on nous a parlé de la formation à distance. De mon côté, j'ai choisi Edumiam dont je suis très satisfaite et avec qui je fais toutes mes formations mais je sais qu'il existe plein d'autres organismes possibles.

Ils ont un site internet sur lequel vous pouvez prendre contact, fixer un rdv téléphonique d'information. C'est eux qui vous appellent pour vous expliquer le fonctionnement et vous envoyer un lien pour avoir le catalogue. On peut choisir plusieurs formations chaque année. Puis, à la fin, on obtient le petit diplôme et un livret, exactement comme avec les formations en présentiel.

Y'a-t-il des dates précises de formation ?

En présentiel, ce sont des formations en général de 14 ou 21 heures. A distance, on a en général environ 3 mois pour la valider. C'est ça aussi l'intérêt pour moi, apprendre à mon rythme, quand je peux, quand j'ai envie. J'arrive à travailler une petite demi-heure l'après-midi pendant les siestes des enfants ou en fin de journée ou encore le samedi quand je suis disponible. En général, je valide une formation en 1 à 2 mois maximum, parfois beaucoup moins. Ça dépend vraiment mais dans tous les cas je prends le temps d'apprendre.

Suivre une formation en présentiel permet aux assistantes maternelles de percevoir une allocation de formation. Est-ce pareil avec une formation à distance ?

Oui bien sûr, tout est pareil au niveau administratif, peut-être même plus simple. Déjà, c'est eux qui envoient le bulletin d'inscription au parent employeur qu'on désigne, notre employeur n'a plus qu'à signer le document à distance, tout est fait informatiquement. Comme pour les formations en présentiel, nos employeurs n'ont pas un centime à déboursier et nous, nous sommes rémunérées par IPERIA.

Mais concrètement, comment se déroulent ces formations à distance ?

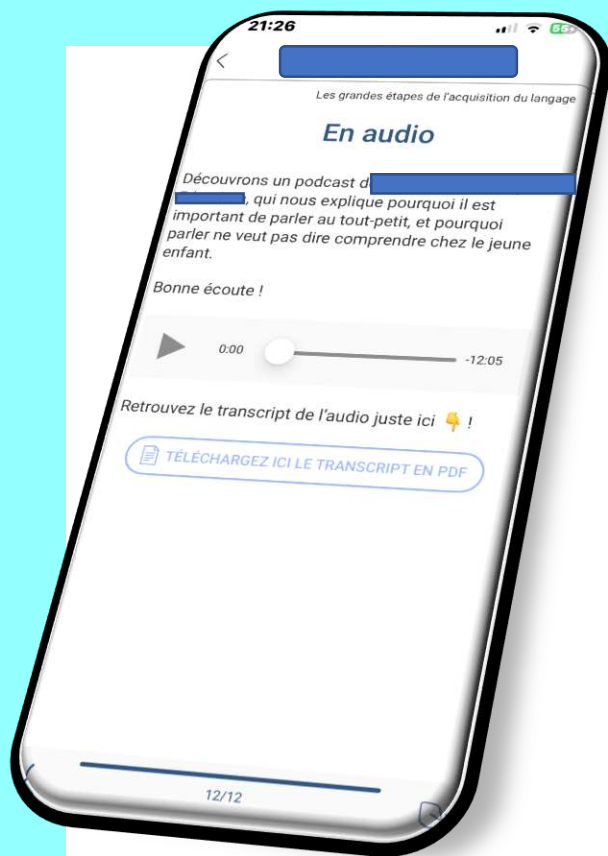
On suit un logiciel qui se débloque au fur et à mesure qu'on apprend, chapitres après chapitres.

C'est vraiment agréable de travailler comme ça car c'est très ludique. Il y a énormément de choses à lire mais aussi plein d'autres outils à découvrir.

On doit par exemple écouter des podcasts, lire des vidéos, répondre à de nombreux QCM qui permettent de valider la bonne compréhension des informations et c'est de cette façon qu'on débloque les modules.

Il y a même parfois des petits jeux pour vérifier qu'on a bien assimilé les leçons.





Connaissez-vous des collègues qui se forment comme vous, à distance ?

Non, j'en ai parlé bien sûr à des collègues, mais elles préfèrent suivre leurs formations ensemble, en salle, comme lorsque vous en organisez à Pfstatt. Maintenant, c'est sûr, il y a certaines formations comme le SST que j'ai clairement voulu suivre en présentiel car c'est important de vivre les gestes. Et il y a peut-être aussi des formations qui méritent des jeux de rôle entre collègues pour bien comprendre la théorie, puis la mettre en pratique.

Et d'un point de vue technique, quel matériel faut-il avoir pour suivre une formation ? Un ordinateur ? Est-ce possible de se former à partir d'un smartphone ?

Oui ! tout est possible. Il suffit d'installer une petite application sur l'ordinateur et/ou sur le téléphone à partir du lien qu'ils vous envoient par mail. C'est très simple. Je travaille indifféremment sur l'ordinateur ou sur mon téléphone, ça dépend de mes envies.

Avez-vous déjà prévu une nouvelle formation ?

Tout à fait ! Je suivrai « le développement global de l'enfant de 0 à 18 ans », une formation qui, en présentiel, équivaut à 21 heures de cours. Mais je prévois surtout de préparer le diplôme AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance). Avec mon expérience d'assistante maternelle, j'envisage de le passer par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). C'est une toute nouvelle aventure qui m'attend et je suis en train de me renseigner sur les démarches et les aides possibles. Là encore, avec nos droits à la formation, je crois qu'on peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé mais je suis au tout début de mes recherches.

Vous êtes sacrément motivée ! Mais par quoi justement ? Pourquoi vouloir aujourd'hui obtenir ce diplôme ?

Mes enfants sont encore jeunes mais ils grandissent. Peut-être que j'aurai envie plus tard de travailler à l'extérieur, en structure par exemple. Et puis tout simplement pour progresser et surtout parce que ça me ferait bien plaisir de réussir ce nouveau défi !

Jennifer, j'ai une dernière question, accepteriez-vous d'être mise en contact avec d'autres assistantes maternelles du secteur qui souhaiteraient se rapprocher de vous pour en savoir plus sur la formation (formation à distance, parcours de VAE...) ?

Oui, bien sûr, sans problème ! Vous n'aurez qu'à leur donner mon numéro !

Un grand merci à Jennifer pour sa participation et son enthousiasme dans la préparation de ce dossier consacré à la formation.

A VENIR

123 BALADE EN COMPTINES



Pour fêter la fin de la saison d'animations du RPE, participez entre assistantes maternelles du secteur à une **balade en comptines** avec les tout-petits.

Mardi 30 juin de 9h30 à 10h30

Lieu (proche) à définir

Les assistantes maternelles souhaitant aider le RPE dans la préparation et/ou l'animation de cette sortie (détermination du lieu, du choix des comptines, etc...) sont les bienvenues et sont invitées à se manifester auprès du RPE par téléphone ou par mail.

Une visio-conférence sera également organisée le **vendredi 10 avril de 14h à 14h30** pour celles qui seront disponibles à ce moment-là et pour pouvoir échanger ensemble autour de vos idées.

Merci d'avance pour votre implication !

A VENIR

SPECTACLE



*Mais que faut-il donc à Panda pour préparer un gâteau ?
De la farine, des œufs, du sucre, du lait... mais peut-être bien
aussi quelques amies pour l'aider !*

Un spectacle vivant préparé et joué par des assistantes maternelles

Assistantes maternelles, parents et tout-petits (18 mois-4 ans), venez partager un doux moment avec le spectacle « Panda fait un gâteau », une aventure tendre, ludique et pleine de surprises à savourer ensemble !

Les inscriptions ouvriront au mois de mai avec les horaires précis des représentations : encore un peu de patience !

L'AGENDA EN BREF

DATE			ATELIER	HORAIRES
mardi	07	avril	123 CHANTE AVEC MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
vendredi	10	avril	123 BALADE EN COMPTINES	Visio-conférence de 14h à 14h30
lundi	27	avril	LA FABRIQUE AUX HISTOIRES : montage spectacle	19h30-21h30
mardi	28	avril	123 RACONTE MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
mardi	05	mai	123 JOUE AVEC MOI à la ludothèque	9h/9h45 et 10h/10h45
lundi	18	mai	LA FABRIQUE AUX HISTOIRES : montage spectacle	19h30-21h30
mardi	19	mai	123 BOUGE AVEC MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
mardi	26	mai	123 RACONTE MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
lundi	01	juin	LA FABRIQUE AUX HISTOIRES : montage spectacle	19h30-21h30
mardi	02	juin	123 CHANTE AVEC MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
vendredi	05	juin	LA FABRIQUE AUX HISTOIRES : répétition générale	19h30-22h00
samedi	06	juin	SPECTACLE : Panda fait un gâteau	Horaires à définir Et ouverture des inscriptions à venir
lundi	08	juin	LA FABRIQUE AUX HISTOIRES : rencontre bilan	19h30-21h00
mardi	09	juin	123 JOUE AVEC MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
mardi	16	juin	123 BOUGE AVEC MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
mardi	23	juin	123 RACONTE MOI	9h/9h45 et 10h/10h45
mardi	30	juin	123 BALADE EN COMPTINES	9h30/10h30

Agenda susceptible de modifications et d'informations complémentaires
qui seront communiquées, le cas échéant, par mailing,
aux assistantes maternelles du territoire.